ART. 2 TER N° 34

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º 34

présenté par M. Esquenet-Goxes

-----

## **ARTICLE 2 TER**

Au début de la première phrase de l'alinéa I, après la mention :

 $\ll I.- \gg$ 

insérer les mots:

« Afin de pouvoir conclure des contrats de promotions de biens, services, ou cause quelconque, »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.